



LE CUI CAE DANS LES ACTIVITÉS ASSOCIATIVES, C'EST POSSIBLE.

C'est une mesure d'aide à l'emploi qui répond aux besoins des structures de types associatives, collectivités et publiques.

Vous avez des besoins de recrutement non satisfaits, le CUI CAE, grâce à des aides financières et aux modalités du contrat, vous permet d'embaucher et d'alléger vos charges sociales.

Le CUI CAE permet aussi à la personne recrutée, en difficulté de recherche, de trouver un emploi durable par l'expérience et par la formation.



VOUS BÉNÉFICIEZ D'UNE AIDE FINANCIÈRE :

Une prise en charge mensuelle de l'Etat à hauteur de 60% à 90% du SMIC horaire brut pour une durée maximum de 24 mois.

Pour des postes qualifiés, vous avez la possibilité de rémunérer au-delà du SMIC horaire.

Les associations ou les collectivités territoriales peuvent bénéficier d'un taux de prise en charge de 90 % pour le recrutement de publics spécifiques :

- **Demandeurs d'emploi de très longue durée.**
- **Résidents dans les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville.**

DANS VOTRE SECTEUR, LES MÉTIERS ET ACTIVITÉS LES PLUS RECHERCHÉS EN CUI CAE.

OPÉRATIONS ADMINISTRATIVES	<ul style="list-style-type: none"> • Exécuter des travaux administratifs courants (vérification de documents, frappe et mise en forme de courriers pré-établis, suivi de dossier administratifs,...) • Etre en charge d'activités de reprographie et d'archivage.
SECRÉTARIAT COMPTABLE	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser les opérations de gestion administrative et comptable (enregistrement d'écritures, suivi de trésorerie, facturation, gestion administrative du personnel, frappe de devis,...) • Réaliser des documents de synthèse comptable et concevoir des outils de suivi de l'activité de la structure.
AGENT DE PROTECTION DE PATRIMOINE NATUREL	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer la surveillance de site (espaces naturels, protégés..) • Veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel selon les directives, réglementations environnementales et règles de sécurité.
BÛCHERON ET ÉLAGUEUR	<ul style="list-style-type: none"> • Etre en charge des travaux en milieu sylvicole • Tailler les arbres en choisissant les techniques d'élagage selon le mode de coupe choisi (taille de formation, taille d'entretien, taille sanitaire, taille de reformation...) en respectant les conditions de sécurité.
AGENT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS	<ul style="list-style-type: none"> • Gérer les espaces verts • Etre en charge d'installer les espaces verts et d'en assurer l'entretien et le nettoyage • Organiser et planifier l'agencement des espaces verts, la préparation du matériel, le planning saisonnier des travaux d'entretien • Contribuer à constituer des aménagements spécifiques et adaptés lors d'événements particuliers et ensuite à remettre en état le site.
ANIMATION NATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Etre en charge de faire découvrir le patrimoine naturel à un public donné. • Adapter les projets d'animation à un public particulier • Etre en charge de l'organisation pratique et pédagogique de son activité dans sa structure.

CE QUE PROPOSE PÔLE EMPLOI POUR SIMPLIFIER VOS DÉMARCHES :

- Une aide à la définition de votre besoin.
- Un appui au recrutement : présentation de candidatures correspondant à votre besoin en fonction de l'expérience ou de compétences ou aptitudes identifiées.
- Le montage de la convention, du plan de formation et d'accompagnement de votre futur collaborateur.

Nouveauté !
juin 2016

Une estimation, sur pole-emploi.fr, de l'aide à laquelle vous pouvez prétendre : <https://entreprise.pole-emploi.fr/aides-embauche/eligibilite>



Rapprochez-vous de votre pôle emploi pour effectuer votre demande d'aide à l'embauche ou appelez le 3995 (Service gratuit + prix appel).